



État des résultats des activités d'une entreprise de pêche

- Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

Identification			
Votre nom		Votre numéro d'assurance sociale	
Numéro d'enregistrement du bateau (NEB)		Numéro de compte (15 caractères)	
Nom du bateau		Ville	Province ou territoire
		Code postal	
Exercice du:	Année	Mois	Jour
au:	Année	Mois	Jour
Espèce principal		L'année 2014 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4004)	
Méthode de comptabilité <input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice		Numéro d'inscription de l'abri fiscal	Numéro d'entreprise de la société de personnes (9 chiffres)
			Votre quote-part de la société de personnes %
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

Activités des entreprises sur Internet	
À partir de combien de pages ou sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____	
Veuillez fournir les adresses des principales pages ou sites Web (aussi connu comme adresse URL) :	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos sites Web et pages Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par l'Internet, inscrivez « 0 ») _____ %	

Revenus	
Vente de poissons	_____
Autres produits marins	_____
Subventions, crédits et remboursements	_____
Subsides	_____
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche	_____
Pêcheur à la part (précisez le nom du bateau et du capitaine ci-dessous)	_____
Autres revenus (précisez) _____	_____
Revenu brut — Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)	9600 8299 _____ a

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%

Détail du capital de l'entreprise		
Total du passif de l'entreprise		9931
Retraits de l'entreprise en 2014		9932
Apports de capital à l'entreprise en 2014		9933

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant ajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez à la ligne 9936, à la page 2, la partie « affaires » de ce montant moins le montant de la DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 2. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4004.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4004.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.				Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	2
Carburant et huile	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)	4
Assurances	5
Droits d'immatriculation et permis	6
Entretien et réparation	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	8
Autres dépenses (précisez)	9
	10
Total des dépenses de véhicule à moteur (total des montants 3 à 10)	11
Partie affaires : (montant 1 : _____) × montant 11 : _____ = _____	12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	13
Assurance d'affaires supplémentaire	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles (total des montants 12, 13 et 14) (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 2)	

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	A
10 \$* × le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) =	B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé du montant A ou B – inscrivez le au montant 4 du tableau A ci-dessus	

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2014 pour le véhicule	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2014 pour le véhicule	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2014 et les exercices précédents	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	4
Le plus élevé du montant 4 ou (35 294 \$ + TPS** et TVP ou TVH** sur 35 294 \$) ▶ × 85 % =	5
$\frac{[(800 \$ + TPS** \text{ et TVP ou TVH** sur } 800 \$) \times \text{montant } 3]}{30}$ ▶ - montant 2 : _____ =	6
$\frac{[(30\,000 \$ + TPS** \text{ et TVP ou TVH** sur } 30\,000 \$) \times \text{montant } 1]}{\text{montant } 5}$ =	7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants 6 ou 7 (inscrivez le au montant 8 du tableau A ci-dessus)	

** Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.

Les renseignements personnels, y compris le numéro d'assurance sociale, sont recueillis conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'établir l'impôt sur le revenu des particuliers pour le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Ils peuvent être utilisés à des fins de vérification, d'observation ou d'évaluation, et communiqués à d'autres institutions fédérales, ou provinciales ou territoriales ainsi que vérifiés auprès de celles-ci. Le fait de ne pas fournir les renseignements peut entraîner des intérêts, des pénalités ou d'autres mesures. Selon la Loi sur la protection des renseignements personnels, les particuliers ont droit à l'accès, sur demande, à leurs renseignements personnels et de demander la correction de ceux-ci. Consultez InfoSource (www.infosource.gc.ca), fichier de renseignements personnels ARC PPU 005.